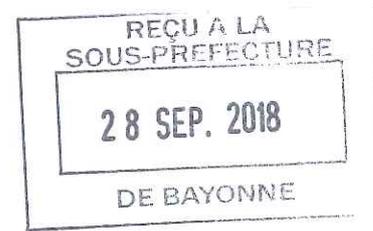




Le 27 septembre 2018



Réf. : GP/DL/MHM – 361/2018

Objet :

CONTENU DU DEBAT SUR LE P.A.D.D. (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES), OBJET DE LA DELIBERATION N° 55/2018 DU 20 SEPTEMBRE 2018

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mme ORIVE de RAVIGNAN, M. LALANNE, Mme DOSPITAL, M. GOUAILLARDET, Mmes IDIARTEGARAY-PUYOU, MOULLARD, ORMAZABAL, MM. HIRIGOYEMBERRY, VIDOUZE, ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mme SANCHEZ, M. DUHALDEBORDE, Mmes DUGUET, LARRASA, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : M. PERROT à M. GOUAILLARDET, M. IBARLOZA à M. POULOU, Mme CANET-MOULIN à M. LALANNE, Mme UGARTEMENDIA à Mme DOSPITAL, M. URANGA à Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ROSENCZVEIG à M. DUHALDEBORDE.

EXCUSEES : Mmes WATIER DE CAUPENNE, BERGARA-DELCOURTE.

ABSENTES : Mmes ANCIZAR, TAPIA.

Convocation du 13 septembre 2018.

Sous la présidence de M. Guy POULOU, Maire.

M. LALANNE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

Nous passons immédiatement à l'ordre du jour qui est, point numéro un, seul point : urbanisme. Il s'agit d'un débat sur le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le projet de délibération, vous l'avez tous lu, c'est une discussion sur le PADD, notre élaboration. Mais je vais laisser Jean-Jacques GOUAILLARDET démarrer.

M. GOUAILLARDET :

Merci Monsieur le Maire, je vais quand même faire lecture du projet de délibération. Je pense que les choses dites et enregistrées sont importantes.

RAPPORT relatif au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme communal (PLU).

Le 30 mai 2017 le conseil municipal de la commune de Ciboure, après présentation du PADD, en débattait et répondait ainsi aux prescriptions d'élaboration du PLU fixées par délibération le 20 mai 2015.

Le 21 juillet 2017 le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, après présentation du PADD, en débattait à son tour.

Les grandes orientations énoncées dans ce premier PADD ont été maintenues mais leurs déclinaisons ont fait l'objet d'une mise à jour afin de suivre les recommandations de traduction réglementaire du cabinet en charge du suivi juridique du PLU de la commune de Ciboure dans le cadre du marché d'élaboration, de préciser certaines notions et d'assurer leur cohérence avec le règlement et le zonage en cours d'écriture.

Compte-tenu de ces évolutions, il est nécessaire de remettre le PADD en débat.

Monsieur le Maire fixe, à nouveau le cadre du PADD.

L'élaboration du PLU permettra à la commune de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique locale et réglementaire (opérationnel), qui traduira les orientations d'aménagement et d'urbanisation que la commune souhaite prendre, et de répondre aux exigences actuelles en termes de qualité de vie, d'aménagement et de développement durables.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme indique que *« L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création... »*. Ce PLU aura donc aussi l'intérêt de permettre à notre collectivité d'appréhender une gestion équilibrée de son développement au cœur de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Le PADD - introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat, par la loi Grenelle II, et plus récemment par ordonnance - constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du PLU.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein du conseil municipal et au conseil communautaire de l'Agglomération Pays Basque.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communal. Enfin, il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Pour la commune de Ciboure, de manière complémentaire aux éléments de cadrage réglementaire précités, l'élaboration de son PLU est l'occasion de définir son projet de territoire communal au cœur d'un projet communautaire, notamment en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, de gestion des eaux, etc. A travers ce document, il s'agit de bâtir un projet d'aménagement qui soit capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques d'un territoire aussi attractif que contraint, soucieux de répondre aux besoins de la population tout en préservant son cadre de vie et ses caractéristiques identitaires.

En effet, Ciboure, station balnéaire du littoral basque, est dotée d'un patrimoine riche et d'une identité bien marquée. Elle connaît depuis plusieurs décennies une attractivité forte qui induit un important déséquilibre sur son parc de logements. Actuellement, Ciboure est une commune en déficit de logements locatifs sociaux en application de la loi SRU. Si le projet urbain porté par Ciboure se veut particulièrement ambitieux et volontariste pour résorber cette situation d'ici à 2025, il l'est tout autant pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques de demain.

Ce PADD fixe pour les dix prochaines années les conditions d'un développement urbain équilibré, maîtrisé, et économe en ressources. Ainsi, il est nécessaire pour la commune d'anticiper les effets sociodémographiques liés à cette évolution résidentielle rapide et au vieillissement de sa population permanente, tout en garantissant la préservation de son cadre de vie. Il s'agit de proposer un cadre urbain renouvelé, capable de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'habitats, d'équipements, de services et de commerces. Il s'appuie sur la restitution d'un espace public apaisé, attractif et convivial et la valorisation des caractéristiques patrimoniales, architecturales et paysagères exceptionnelles qui lui confèrent une ambiance unique.

Ce projet est aussi l'occasion d'affirmer la vocation touristique de Ciboure, ainsi que la relation historique et particulière qu'elle entretient avec l'eau, élément structurant de son développement et de son avenir. La préservation des richesses floristiques et faunistiques, agricoles, patrimoniales et paysagères constitue un axe fort du projet communal. En outre, la démarche environnementale portée par le PADD se veut plus globale dans son approche. Elle vise à préparer la commune aux défis du changement climatique et entend faire la part belle à toutes les problématiques liées à l'eau, à la consommation d'espace, au respect de la biodiversité, aux risques naturels et au développement des « énergies propres ».

Pour cela, et c'est l'enjeu du présent document, support du débat sur les orientations du projet, il convient de proposer un certain nombre de grandes orientations qui guideront le travail à venir, non pas dans une déclinaison stéréotypée de la ville, mais bien dans une traduction en finesse adaptée au territoire communal.

Ces grandes orientations, construites avec la participation des élus, des habitants et personnes publiques, ont notamment été établies en compatibilité avec les grands enjeux stratégiques fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'ex-agglomération Sud Pays Basque.

Tel est le fruit de ce travail, aujourd'hui proposé au débat, dont le contenu est décliné dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexe.

M. GOUAILLARDET :

Alors je vais vous faire grâce de la lecture du sommaire puisqu'on va le retrouver dans son intégralité dans le document qui va être présenté en power point, c'est-à-dire notre PADD.

SOMMAIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune s'organise autour de 5 grandes orientations en synergie :

AXE 1 – ENGAGER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE DANS UN CADRE URBAIN RENOUVELE ET MAITRISE, REPODANT AUX BESOINS DE TOUS

- Conduire une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste pour résorber le déficit en logements locatifs sociaux d'ici à 2025
- Contenir au maximum la ville dans son enveloppe en la densifiant et en favorisant son renouvellement
- Engager une diversification du parc de logements pour satisfaire les besoins locaux et répondre aux enjeux sociétaux
- Promouvoir des opérations urbaines de qualité et s'intégrant à l'environnement proche.

AXE 2 – RECONQUERIR L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET CONFORTER LE DYNAMISME TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

- Repositionner l'activité commerciale et économique de la ville autour de ses centralités historiques et en devenir

- Valoriser le caractère touristique de la ville en s'appuyant sur la promotion de ses atouts patrimoniaux, historiques et culturels
- Garantir un cadre de vie de qualité par l'amélioration et l'embellissement des espaces publics.

AXE 3 – FAIRE DE LA VILLE UN ESPACE DE MOBILITES PARTAGEES, DONT L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES REpond AUX EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES

- Apporter des réponses aux besoins de mobilités actuels et futurs
- Développer une urbanisation compatible avec l'évolution de l'offre de transports collectifs
- Sécuriser les déplacements internes par la requalification et l'aménagement des « nœuds de mobilités »
- Optimiser l'aménagement du port de Socoa dans ses limites actuelles
- Mettre en œuvre la transition numérique
- Anticiper les évolutions sociodémographiques et les besoins futurs de la population en adaptant les équipements et les services

AXE 4 – FAIRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELLES UN VECTEUR DE L'IDENTITE COMMUNALE

- Protéger durablement les espaces qui constituent l'armature du réseau écologique communal
- Renforcer l'identité communale autour de la préservation de ses richesses patrimoniales
- S'adapter aux enjeux du changement climatique et promouvoir les énergies renouvelables
- Lutter contre les nuisances dans le domaine de l'air et du bruit
- Réduire les besoins en consommation d'espace de 13% par rapport à la précédente décennie
- Soutenir le développement des activités agricoles et l'implantation de nouvelles filières.

AXE 5 - PRESERVER ET VALORISER L'EAU, RICHESSE NATURELLE ET ELEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE COMMUNAL

- Redonner à l'élément « eau » son rôle structurant du territoire
- Accompagner toutes les activités économiques liées à la présence de l'eau
- Gérer et préserver l'eau, une ressource fragile et sensible
- Protéger les personnes et les biens des risques naturels et y adapter le territoire.

M. GOUAILLARDET : Peut-être que je vais préciser avant de passer à la présentation du document en projection :

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux :

- la convocation du conseil municipal du 20 septembre 2018, comprenant l'ordre du jour ;
- un projet de délibération (valant note de synthèse) donnant acte de la présentation du PADD et de son débat en séance plénière ;
- le projet de PADD de la commune de Ciboure.

A la demande de monsieur le Maire, l'ensemble de ces documents a été remis aux 28 conseillers municipaux, comme suit :

- le 13 septembre 2018, envoyé par voie postale à 11 conseillers,
- déposé par l'agent de police municipale dans la boîte aux lettres du domicile ou remis en main propre à 7 conseillers et 1 adjoint, dépôt ou remise rapportés sur main courante,
- remis en main propre, le 13 septembre 2018, à 7 adjoints et 2 conseillers délégués de passage en mairie.

M. GOUAILLARDET :

Tout le monde a disposé en temps utile des documents. Alors dans la présentation, dans la forme de la présentation, il va falloir vous décaler. Je sais que pour le précédent débat, on avait présenté l'ensemble

des documents, et ensuite vous aviez participé au débat. Est-ce que vous souhaitez qu'on fasse par thèmes, par orientations ou je le déroule globalement ?

M. ALDANA DOUAT :
« Par thèmes (inaudible). »

M. GOUAILLARDET :
Par orientations ?

M. ALDANA DOUAT :
« Par thèmes. »

M. GOUAILLARDET :
Par thèmes, pas par orientations, d'accord. Comme lors du débat public. D'accord.

M. GOUAILLARDET commente point par point le power point projeté (document joint).

M. GOUAILLARDET :
Donc voilà pour la première orientation qui est :

ENGAGER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE DANS UN CADRE URBAIN RENOUELE ET MAITRISE, REpondant AUX BESOINS DE TOUS :

Alors j'ouvre le débat sur ce point.

M. ALDANA DOUAT :
« Bonjour. Donc sur le point de l'habitat, pour rappel, quand on avait débattu du premier PADD au mois de mai passé, en 2017, donc on avait souligné qu'il y avait des éléments intéressants dans le projet qui nous avait été présenté... en partie des objectifs qui étaient ambitieux sur l'habitat, mais on avait aussi souligné le fait qu'il manquait des éléments de concrétisation ou de faisabilité de ces objectifs-là. Donc, faute de ces études de faisabilité ou de ces éléments de faisabilité, on avait peur que ces objectifs restent des vœux pieux.

Maintenant, en reprenant la troisième version, je dis la troisième version parce que, légalement il y a bien deux versions, mais nous on a eu... nous on a débattu au mois de mai 2017 sur un document, on l'avait reçu en PV c'était un autre document qu'on avait reçu, et c'est ce document qui avait été envoyé à l'agglomération et qui avait été débattu à l'agglomération, maintenant c'est un troisième. Mais bon... parce qu'il y a des éléments qui changent entre ces trois documents, même si objectivement on va dire qu'il y en a deux. Sur ce dernier, sur la deuxième version ou la troisième, comme vous voulez, on voit que déjà sur l'ambition... dès le premier point on voit bien qu'on ne marque plus d'objectifs... on ne quantifie plus le nombre de résidences sociales qu'il faudra faire d'ici 2025. Donc je pose la question : est-ce que c'est parce qu'on veut requalifier ce chiffre-là ? Est-ce que ce chiffre va évoluer ? Est-ce qu'il ne va pas évoluer ? Est-ce qu'on ne le met pas parce qu'on a peur de ne pas arriver à cet objectif-là ? Ça c'est une question ?

Deuxième point sur la mixité. Là on voit réellement qu'il y a un recul dans l'ambition de la mixité... dans l'ambition de faire de la mixité sur notre commune. Il y a un point qui change de l'antérieur PADD, c'est l'engagement de faire 50 % de LLS sur tout nouveau projet immobilier. Celui-là a disparu. Cet élément est seulement réservé pour Sainte-Thérèse, Sainte-Croix et l'Encan. Pour tous les autres projets futurs de la commune, cette imposition de faire 50 % de social va disparaître, et on pense que c'est un recul du point de vue de la mixité, parce que, au final, les quartiers à l'heure actuelle les plus... où il y a le plus de mixité on va dire, et c'est Marinela et l'Encan, donc limitrophe Zubiburu, et partie sud de l'autoroute. Donc on va refaire de la mixité où il y a déjà un peu de mixité, pas assez mais la partie centre-ville de Ciboure, Bordagain, Sopitenia et tout ça, il n'y a pas de social. C'est vrai qu'il n'y a pas autant de terrain non plus, là on est d'accord, mais vu la carence en logements sociaux très importante de notre commune, on pense qu'il ne faudrait pas négliger la moindre parcelle, le moindre petit projet qu'il faudrait utiliser, optimiser, pour arriver au mieux et le plus rapidement aux objectifs de la loi SRU.

Un autre point aussi sur la mixité, c'est par rapport à la version qu'on avait eue au mois de mai sur les outils de transformations de logements vacants et résidences secondaires, on nous parlait d'utiliser des leviers pour transformer des résidences secondaires en résidences principales et des logements vacants en résidences principales on va dire, ces outils-là disparaissent. On n'en parle plus. Si vous voulez, j'ai la copie, je vous la fais suivre, si vous voulez. Je n'invente pas c'est vous qui l'aviez rédigée et présentée. Je continue sur l'habitat. Sur l'étalement urbain là aussi il y a un net recul. Comme on l'avait dit l'année dernière, l'étalement urbain c'est vraiment une question qu'il ne faut pas prendre à la légère, qu'on ne doit pas prendre à la légère, parce que c'est un processus irréversible. Une fois qu'on a bâti, on ne revient plus en arrière. Et vu la taille de notre commune qui est très petite, je pense que c'est un élément à prendre en compte et à être très sérieux, très rigoureux et très ambitieux sur ce point-là. Là on voit sur... du mois de mai 2017 à aujourd'hui, par exemple le point sur le fait d'essayer de concentrer 70 % des logements locatifs sociaux sur le tissu existant, disparaît. On pense que ce point devrait être... qu'on devrait rajouter ce point à ce PADD, parce que les étalements prévus sont justifiés par la nécessité de faire du locatif social. Donc essayons de faire le plus de locatif social sur le tissu existant pour éviter ou pour minimiser au plus l'extension urbaine de notre commune. Et lié à cela, on sait très bien qu'on ne pourra pas faire... on comprend très bien qu'on ne pourra pas faire les 661 logements sur le tissu existant. On sait qu'il faudra, malheureusement, que la commune s'étende. Mais là aussi, le chiffre de 50 % sur les projets en extension nous paraît trop bas. Pourquoi ? Parce qu'on pense que, tant qu'à s'étaler, tant qu'à prendre de nouveaux terrains « vierges », autant les utiliser au mieux et maximiser leur capacité en locatif social, pour essayer de limiter au plus cette extension-là. Et pourquoi, je répète, le point de l'étalement est important ? J'ai bien dit que c'était un processus irréversible, sur les extensions prévues on parle de Sainte-Thérèse, de Sainte-Croix... donc là il y a un impact environnemental qui n'est pas négligeable, on est sur des zones où il y a des enjeux d'habitat d'espèces très importants, forts, donc là il y aura un impact sur l'environnement. Il y a le fait de l'artificialisation des terres qui est un sujet d'actualité, et qui est lié aussi à un autre point qu'on va voir après sur le deuxième point qui est sur l'activité économique de la ville et sur l'attractivité de la ville en elle-même. »

M. GOUAILLARDET :

Pardon M. ALDANA. Vous souhaitez que l'on évoque l'orientation 1) sur l'habitat, mais là vous débordez en ce moment, vous partez sur la mobilité, vous partez sur l'environnement, mais cela va faire partie des autres thèmes, cela va être compliqué sinon.

M. ALDANA DOUAT :

« Oui (inaudible). »

M. GOUAILLARDET :

Il vaut mieux rester sur l'orientation n° 1...

M. ALDANA DOUAT :

« Oui mais comprenez que ce ne sont pas des sujets qui sont... ils sont liés. »

M. GOUAILLARDET :

Voilà, c'est bien pour ça que je vous ai posé la question en début de présentation, si vous souhaitiez un commentaire global sur le document ou un commentaire orientation par orientation. Vous avez choisi...

M. ALDANA :

« Oui mais (inaudible) que l'extension... »

M. GOUAILLARDET :

Ecoutez-moi. Vous avez choisi orientation par orientation. Alors s'il vous plait, restons-en sur l'orientation n° 1 qui concerne la politique de l'habitat pour la commune. Il est bien évident que l'habitat a de l'impact sur l'environnement, l'habitat a de l'impact sur les (inaudible).

M. ALDANA DOUAT :

« Non mais c'est pour lier le fait que, dans le PADD qu'on avait reçu au mois de mai 2017 il était marqué... on marquait un objectif de faire 70 % du locatif social sur le tissu existant, donc ce sujet-là est directement lié à l'étalement. Donc, excusez-moi de faire... de m'étaler un peu sur le sujet. Excusez-moi, l'exercice n'est pas facile. »

M. GOUAILLARDET :

Il n'est facile pour personne.

M. ALDANA DOUAT :

« Oui, on le sait très bien. Et donc je finis sur ça et après je vous laisse la parole. Je disais donc sur l'étalement l'importance c'était... j'avais dit l'importance environnementale sur l'artificialisation de terres et aussi sur l'attractivité de la ville, parce qu'il ne faut pas oublier que, si la commune de Ciboure, et en règle générale le Pays Basque nord, est attractive pour le tourisme, pour l'industrie du tourisme, c'est en partie pour son paysage, pour son cadre de vie, pour ses espaces verts, pour la montagne, pour la mer. Donc une urbanisation à outrance pourrait pénaliser l'activité touristique de notre commune. Et je m'arrête là. Excusez-moi si je me suis un peu étalé. »

Monsieur le Maire :

Je vais relever deux points dans votre exposé. Pour les résidences... consacrer les résidences secondaires à l'habitat social. Mais comment fait-on ? On expulse les propriétaires de résidences secondaires ? Deuxième point, il faudrait imposer a minima 50 % de logements sociaux, mais cela a été dit dans notre présentation : « a minima 50 % de logements locatifs sociaux ». Et vous nous reprochez de ne pas le faire. Mais comment peut-on...

M. ALDANA DOUAT :

« Non, c'est prévoir au minimum 50 % de logements locatifs sociaux dans les opérations de requalification qui prendront place dans le secteur de l'Encan, et imposer a minima 50 % de logements locatifs sociaux dans les opérations situées sur le secteur en extension d'urbanisation existant, Sainte-Croix et Sainte-Thérèse... »

Monsieur le Maire :

Oui.

M. ALDANA DOUAT :

« ... et on supprime, « s'engager à ce que 50 % au moins de la production de logements locatifs soient dédiés à la production de logements locatifs sociaux ». C'est-à-dire que, en enlevant cette dernière phrase, on enlève tous les projets immobiliers qui pourraient se réaliser hors ZAD de l'Encan, hors Sainte-Thérèse, hors Sainte-Croix. Donc tous ces projets ne seraient pas soumis à l'obligation de faire 50 % de... »

Monsieur le Maire :

Non, mais ils le sont. Dans tous les projets que nous recevons nous imposons toujours, même si c'est une petite promotion, 50 % de logements sociaux. Ce n'est pas marqué...

M. ALDANA DOUAT :

« Mais pourquoi l'avoir supprimé alors ? »

Monsieur le Maire :

... permettez-moi de vous le dire.

M. ALDANA DOUAT :

« Mais pourquoi les supprimez alors ? »

M. GOUAILLARDET :
Je réponds à M. ALDANA ?

Monsieur le Maire :
Oui.

M. GOUAILLARDET :
Donc, concernant plusieurs points. J'aimerais bien que vous cessiez de dire premier, deuxième, troisième PADD. Le PADD, comme vous le savez, c'est un document qui évolue, qui est évolutif. Alors peut-être qu'on vous convoquera pour un nouveau PADD. Je ne le souhaite pas parce que cela repousserait d'autant l'arrêt de notre PLU. Mais c'est un document qui peut évoluer au cours de son temps, donc aujourd'hui on parle du PADD qui sera le document qui figurera dans le document final qui s'appellera PLU. Et c'est bien ce document-là, celui que nous proposons en débat ce soir, j'espère que cela sera le final, qui figurera dans le document PLU. Donc travaillons sur ce document et cessons de dire qu'il y a un, deux... il y a d'autres personnes qui se chargent bien de le dire à votre place.

M. ALDANA DOUAT :
« Non, mais juste pour préciser, je ne le dis pas pour pinailler, c'est juste pour expliquer, parce que quand on parle des 70 % que je parle, ils n'étaient pas dans la... (inaudible) »

M. GOUAILLARDET :
Ah oui, non, non, je vais y revenir sur 70 %.

Monsieur le Maire :
Vous voyez bien que ça évolue.

M. ALDANA DOUAT :
« Mais bien sûr, mais on ne va pas faire... »

M. GOUAILLARDET :
Concernant le... nous avons fait figurer effectivement sur le PADD précédent le nombre de logements locatifs sociaux à produire, c'est-à-dire 661. Pourquoi est-ce que nous avons fait figurer ce nombre de 661, c'était bien pour être en cohérence avec le contrat de mixité sociale qui a été signé par la commune. Aujourd'hui, quand on... si on reprend comment dirais-je le quantitatif de logements à produire, ce nombre de logements au titre de la loi SRU il est toujours de 661, d'accord, sauf que, en ce moment nous produisons du logement locatif social. Et si nous marquons dans le marbre de ce PADD qui sera voté, arrêté, je souhaite fin d'année ou début de l'année prochaine, figurera encore ce chiffre de 661 logements à produire. Or, on sait très bien que depuis le moment où nous avons lancé l'élaboration du PLU en 2015-2016, ce chiffre-là, aujourd'hui, heureusement la commune produit du logement locatif social, en produit sur Sainte-Croix, en produit aussi sur d'autres petits secteurs de la commune. Quand vous dites que sur certains sites de Ciboure, certains quartiers, il n'y aura pas de logement social, moi je peux vous dire qu'il y aura aussi du logement social dans ces secteurs-là dans la mesure où il y aura des collectifs, mais c'est le règlement qui, avec le zonage, qui dira demain quelle sera la règle s'il y a création par exemple, je ne l'ai plus en tête la règle qui est en cours de travail, parce qu'on travaille cette règle-là, cela sera peut-être au-delà de 4 logements ou 5 logements, il y aura obligation de produire du logement social. Donc, même dans des quartiers sur lesquels vous pensez qu'il n'y aura pas de logement social, il se pourra qu'il y ait aussi du logement social.

Concernant l'étalement urbain. L'étalement urbain, on verra dans une réalisation prochaine, les suivantes, qu'il a été fixé à 13 % maximum de la consommation des dix années précédentes, et aujourd'hui on en reste à ce niveau-là. Il y a des chiffres qui sont avancés et qui sont faux, je ne reviendrai pas là-dessus parce que j'ai été accusé de mensonges ou autres, mais ce qui a été donné comme données c'est le périmètre des OAP. Il y a des personnes qui ont... qui se plaisent à... comment dirais-je, à mélanger les... les propos, pour créer de la confusion. La confusion n'a jamais existé. Le chiffre de 13 % de consommation c'est celui auquel on va se tenir...

Monsieur le Maire :
En moins.

M. GOUAILLARDET :

... en moins, bien sûr, de ce qui a été consommé la décennie précédente, et je peux vous assurer qu'on sera même en dessous de ce 13 %.

Ensuite concernant, on y reviendra après sur l'environnement et la protection de l'environnement.

M. ALDANA DOUAT :

« Juste si je peux me permettre, c'est je suis d'accord que... je comprends qu'on puisse avec le règlement imposer du locatif social sur d'autres projets sur des petits collectifs, mais moi la question que je me pose c'est pourquoi avoir enlevé ce point-là. Tout simplement. »

M. GOUAILLARDET :

Comme c'était dit dans la présentation, cela fait partie des notions qui étaient mal comprises. Alors quand on dit 70 % il fallait...

M. ALDANA DOUAT :

« Non je parle sur les 50 %. »

M. GOUAILLARDET :

Oui, vous avez donné le chiffre de 70 %. Le 70 % on l'a enlevé, on l'a rayé parce que ce chiffre était sur l'idée globale de la constructibilité en tenant compte des 100 % réalisés sur certains secteurs. Vous savez qu'Harrobia c'est du 100 %, la Croix-Rouge ça va être du 100 %, ici à Aristide Briand du 100 %. Donc on a des sites où c'est du 100 %, d'autre site cela sera du 50 %, et globalement on est arrivé à un chiffre de 70 %. Aujourd'hui...

M. ALDANA DOUAT :

(inaudible)

M. GOUAILLARDET :

... on a décidé sur ce PADD de ne pas figer... demain vous pourriez revenir aussi sur un point que vous ne soulevez pas sur l'habitat... sur l'habitat social, on ne parle plus dans certains chapitres de logements locatifs sociaux, on parle d'habitat social. Pourquoi ? Parce qu'on voit très bien que les lois aujourd'hui évoluent, et peut-être que demain la loi SRU considèrera un peu mieux les territoires, et que notre territoire cibourien sera mieux considéré en montrant que c'est un peu aberrant d'exiger une telle production sur des communes comme les nôtres tellement contraintes, et donc mettre qu'on réalisera du social partout, ou peut-être que cela sera de l'accession sociale, ou d'autres formes aussi d'accession sociale.

M. ALDANA DOUAT :

« Et pourquoi ne pas avoir mis de l'habitat, utiliser ce terme-là ? »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Si je peux me permettre Eneko une toute petite remarque. Je vois bien que nos intentions t'inquiètent mais il y a peut-être quelque chose qui pourrait te rassurer c'est nos actions, parce qu'en définitive sur un terrain sur Harrobia dont nous sommes propriétaires, on a fait un programme avec du 100 % social. Donc notre volonté là elle est clairement affirmée et... voilà. Donc ce n'est pas... ce n'est pas quelque chose de neutre de pouvoir partir sur un foncier qui nous appartient, ce qui simplifie quand même les choses, et où là on a la volonté de faire du 100 % social, et pas du 50 %.

M. ALDANA DOUAT :

« D'accord, mais juste, si je peux me permettre, pour remettre quand même les choses dans l'ordre, on parle d'Harrobia, et c'est très bien, on avait voté sur ce projet-là, mais n'oublions pas que votre premier projet sur cette parcelle communale n'était pas de faire 100 % de social. Vous aviez un autre projet de

résidence séniors qui avait été annulé, qui avait fait que le tribunal administratif avait annulé, donc vous avez fait deuxième option, plan B : bon on ne peut pas faire cette résidence séniors, on va faire du locatif social, précisons-le. Et maintenant qu'on parle de foncier communal, et j'avais un point que j'ai oublié, c'est le fait de réserver le 100 % du foncier communal pour faire du 100 % social. Donc là on parle d'Harrobia, on parle d'Aristide Briand, non, on parle de... je me trompe, Croix-Rouge, Aristide Briand, et pourquoi on ne parle pas d'Ithurri Baïta ? Parce que vous avez l'intention de vendre en partie la villa Ithurri Baïta ? Pourquoi pas, tant qu'à la vendre, la vendre à un promoteur social pour faire du locatif social ? »

M. GOUAILLARDET :

C'est un choix.

Monsieur le Maire :

On peut vendre le fort de Socoa aussi ?

M. ALDANA DOUAT :

« Mais le fort de Socoa n'appartient à la commune de Ciboure. »

M. GOUAILLARDET :

Nous avons repris...

M. ALDANA DOUAT :

« Parce qu'on n'a pas... allez-y. »

M. GOUAILLARDET :

Nous avons repris effectivement l'écriture de cette partie du texte pour lever toute ambiguïté, puisque, apparemment, c'est quelque chose qui laissait penser que l'ensemble de toutes les propriétés communales était réservé à du 100 % social. Donc, non, les propriétés communales réservées à du 100 % social elles sont citées, et clairement citées. Donc sur les autres propriétés communales, la commune se réserve le choix de voir différemment l'utilisation de ces propriétés.

M. ALDANA DOUAT :

« Et la raison ? Quelle est la raison ? »

M. GOUAILLARDET :

La raison ?

M. ALDANA DOUAT :

« Vu qu'on manque de foncier sur la commune, que là on a l'intention de le vendre... mais il peut y avoir une raison. Si vous décidez de ne pas dédier cette parcelle qui est prévue à la vente à du locatif social ou à des logements sociaux, quelle est votre raison ? Peut-être on pourrait être d'accord, pareil votre raison va être justifiée. »

M. GOUAILLARDET :

C'est le choix actuel de la commune.

M. ALDANA DOUAT :

« Voilà, sans justification. C'est votre choix, vous n'argumentez pas. Il n'y a pas d'argument. Donc très bien. »

Monsieur le Maire :

C'est le choix du conseil municipal en place. Voilà.

M. ALDANA DOUAT :

« Pas d'arguments. C'est juste un choix. »

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas vous qui faites notre PLU, c'est nous qui le faisons. Bien.

M. DUHALDEBORDE, vous vouliez parler.

M. DUHALDEBORDE :

« Merci Monsieur le Maire. J'interviendrai sur le point de l'habitat et ensuite, quand cela sera le moment sur le point du développement économique. Cela sera mes deux interventions de ce soir.

Monsieur le Maire, quand on arrive à la troisième ligne de votre introduction, on est pris par le charme. Vous nous dites que votre projet se veut particulièrement ambitieux et volontariste pour résorber le déficit de logements locatifs sociaux d'ici à 2025, et pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux et climatiques. Malheureusement, dès qu'on tourne la page, le volontarisme n'a pas complètement disparu mais il n'est pas aussi affirmé et précis que dans le PADD de mai 2017 ou dans le contrat de mixité sociale de décembre 2016. J'ai pu, comme Eneko l'a bien dit... où sont passés les 661 logements locatifs sociaux à réaliser entre 2014 et 2025 ? Dans le PADD de 2017, vous disiez plus que ça. Vous disiez même qu'il fallait réaliser avant 2025, après vous disiez dans les 10 ans, mais avant 2025, 661 logements locatifs sociaux en précisant a minima. Avec le Préfet de ce département, Monsieur le Maire, vous avez signé le contrat de mixité sociale qui parle bien des 661 logements locatifs sociaux liés à la loi SRU. Alors moi je n'hésite pas à dire que... il s'agit d'un objectif légal. Donc c'est l'objectif à atteindre, même si c'est très difficile. Et ce chiffre, il faut le dire aussi, il résulte avant toute chose d'une approche arithmétique liée au nombre de résidences principales et non pas à une étude fine sur les besoins en logements locatifs sociaux jusqu'en 2025, ce qui aurait pu être pas complètement idiot. Mais c'est comme ça. C'est vrai que le chiffre est très élevé et qu'il sera difficile à atteindre en raison de l'absence d'un foncier communal correspondant aux besoins ou d'un foncier qui aurait pu être propriété, je sais que cela sera le cas de l'Encan, mais qui aurait pu être anticipé avec le concours de l'EPFL. Nous sommes donc tributaires des propriétaires fonciers privés, et pour réaliser du logement locatif social il faut aussi permettre la création de logements privés qui ne figurent pourtant pas parmi les premières priorités de votre majorité et également je pense des élus de l'opposition.

Un point que nous avons évoqué en commission des Finances avant-hier et qu'on verra au conseil municipal de jeudi prochain : il y a peut-être une piste, parmi d'autres, je ne vais pas vous donner la solution des 661 logements locatifs sociaux, mais une piste à creuser justement en faisant le lien entre cet objectif et ce qu'on va examiner la semaine prochaine dans ce qui s'appelle le Programme d'Intérêt Général proposé par la communauté d'agglomération. Il y a des éléments très intéressants dans ce projet de PIG, et notamment, même si c'est succinct, il est question de la vacance, et il me semble qu'il serait tout à fait intéressant d'essayer de voir premièrement si on peut bénéficier des aides de la communauté d'agglomération pour travailler, on l'a déjà évoqué ici, sur l'existant en matière de logements vacants, et si on peut, comme cela est très bien dit dans le projet de contrat que nous propose l'agglomération, si on peut essayer d'aller vers des logements sociaux et très sociaux, conventionnés, qui seraient financés notamment aussi par l'Anah. Est-ce qu'il n'y aurait pas une piste à creuser là pour que, avec l'existant, qui se compte par... on a dit des chiffres parfois, plus d'une centaine, et, évidemment, en relation avec les bailleurs de ces logements vacants, si on peut aller vers la création, dans le cadre du PIG, de logements qui ressembleraient et qui pourraient être pris en compte au titre des logements locatifs sociaux, je pense que cela serait une piste intéressante. »

Monsieur le Maire :

Merci. Effectivement, vous nous... vos propos sont constructifs, mais puisque c'est mis au programme du prochain conseil municipal, vous voyez bien que nous nous y intéressons fortement. Et les logements... la réhabilitation des logements anciens ou en mauvais état, enfin... donnera des logements locatifs sociaux automatiquement. Mais enfin, il nous en faut tellement que je ne pense pas que cela soit un gisement conséquent. Mais c'est dans nos objectifs.

M. DUHALDEBORDE :

« Est-ce que vous savez combien il y a de logements vacants ? »

Monsieur le Maire :
Oui.

M. DUHALDEBORDE :
« *Quel est le nombre ?* »

M. GOUAILLARDET :
Le travail a été fait... une centaine, 120...

M. DUHALDEBORDE :
« *Je penserai plus.* »

M. GOUAILLARDET :
Non, 120 ou 125. Le calcul qui a été fait dans le cadre du diagnostic, et ensuite les projections de possibilités qui, en tenant compte de l'ensemble des aides que vous avez évoquées, en particulier l'Anah, l'aide à la pierre, on est sur une production autour de 25 logements locatifs sociaux. Dans une projection liée à ce stock de logements, qu'est-ce qu'on sera en capacité de produire en termes de logements locatifs sociaux à l'avenir, c'est autour de 25. On n'ira pas... ce sont les... disons les chiffres qui sont habituels dans ce type d'opération.

Monsieur le Maire :
Et enfin, je voudrais vous répondre lorsque vous parlez d'une étude fine sur les besoins de logements locatifs sociaux...

M. DUHALDEBORDE :
(inaudible)

Monsieur le Maire :
... si, nous l'avons, nous l'avons, c'est les demandes qui sont dans les dossiers du CCAS. Il y a environ 220 à 230 cibouriens...

M. DUHALDEBORDE :
« *Je n'en ai pas parlé.* »

Monsieur le Maire :
Vous avez parlé du vrai chiffre de logements locatifs sociaux. En réalité, tout le monde sait que ce n'est pas 661, c'est un objectif théorique, mais nous, nous connaissons le chiffre des cibouriens qui postulent pour un logement locatif social...

M. DUHALDEBORDE :
« *Je n'ai pas dit le contraire.* »

Monsieur le Maire :
... et qui est très loin de celui-là.

M. DUHALDEBORDE :
« *On parle de 200 actuellement.* »

Monsieur le Maire :
220-230, ça bouge.

M. DUHALDEBORDE :
« *On compare des choses qui ne sont pas complètement comparables, mais vous avez raison de rapprocher les deux chiffres d'ailleurs, je ne les sépare pas. Donc, d'un côté vous avez depuis 2014...*

il y a déjà du travail qui a été fait là concernant le LLS, depuis 2014, je ne sais pas combien, puisque donc, dans le contrat de mixité sociale entre 2014 et 2016, le projet c'était 140. Bon je ne sais pas où on en est. Là on est déjà presque à la moitié de la deuxième partie de ce contrat de mixité sociale, donc je pense que, pour moi, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs tout à l'heure, quand vous regardez ce chiffre de 661, évidemment, et que vous le rapprochez de ce qui est aujourd'hui observé comme la demande sociale, de logements locatifs sociaux à Ciboure, c'est vrai qu'il y a un écart de 1 à 3. Par contre, évidemment, on doit faire ces logements d'ici 2025. Je ne sais pas évidemment si... est-ce que la demande actuelle va se stabiliser, elle va augmenter je n'en sais rien, mais c'est vrai, c'est vrai, ça me gêne moi aussi, c'est pour ça que je vous ai dit que cette approche est une approche plus arithmétique que liée au besoin réel de logement locatif social des cibouriens à Ciboure. Or c'est pour nous l'essentiel. »

Monsieur le Maire :

Mais on ne peut pas donner un autre chiffre dans nos objectifs que celui qui est fixé par loi.

M. DUHALDEBORDE :

« Mais, non seulement on peut le donner, mais il faut le donner. Et c'est la différence entre vous et moi. Moi je dis qu'il faut mettre ce chiffre. Il ne faut pas en avoir peur. En plus vous avez signé le contrat de mixité sociale qui le reprend. On a l'impression que vous nous le cachez. Avant vous disiez je vais faire 661 a minima, donc je vais en faire plus, et puis aujourd'hui donc il n'y a même pas 661, or ce c'est qu'il y a... c'est la loi... »

Monsieur le Maire :

C'est la loi.

M. DUHALDEBORDE :

« C'est le chiffre légal. Respectons-le (inaudible). »

M. GOUAILLARDET :

M. DUHALDEBORDE, j'ai répondu exactement à votre question à M. ALDANA précédemment concernant le chiffre. Pourquoi ce chiffre on ne le grave pas dans le marbre du PADD, et qu'aujourd'hui avec la production, il y a des chantiers qui sortent, il y a des chantiers qui sont sortis et des logements locatifs sociaux qui vont être livrés prochainement sur les secteurs de... notamment de Sainte-Croix, Harrobia qui a démarré donc on va produire, mais je pense que les productions est-ce qu'elles arriveront avant ou après l'arrêt du document, je pense que cela arrivera peut-être à peu près en même temps, mais le départ sera lancé avant l'arrêt du PLU. Donc on ne peut pas laisser dans ce PADD un chiffre de 661 dès lors que la commande... la demande telle qu'elle sera plus affinée à ce moment-là, il faudra déduire la production de ce qui a été fait entre le début du contrat de mixité sociale et aujourd'hui, ou à l'arrêt du PLU. On sait bien que ce chiffre de 661 ne sera plus à 611, il sera en deçà de ça. Donc on ne peut pas dire qu'on va encore produire 661 logements locatifs sociaux alors qu'on en a déjà produit quelques-uns. C'est pour ça que ce chiffre-là on ne peut pas le mettre dans le marbre. Ensuite vous dites qu'on n'est pas ambitieux. Si vous reprenez la page 5 de notre document, on dit « viser l'objectif de production de logements permettant de résorber le déficit en logements locatifs sociaux ». C'est quand même de l'ambition. Et on dit également qu'on va « mobiliser l'ensemble des outils réglementaires pour respecter cet objectif ». Alors ne dites pas qu'on n'est pas ambitieux, et qu'on est moins ambitieux que dans l'écrite du PADD précédent. Non, on garde les mêmes objectifs. Ce qui a disparu, effectivement, c'est ce chiffre de 661 qui ne mérite pas d'être gravé dans le marbre du PADD. Voilà.

M. DUHALDEBORDE :

« Comme vous voulez. Mais... c'est vous les majoritaires. Moi je ne l'aurais pas fait comme ça, et donc, 661 c'est un objectif donc évidemment... heureusement que vous avez commencé déjà à faire depuis 2014, heureusement, et donc l'objectif... vous auriez pu dire donc l'objectif est de 661 et depuis 2014 on en a fait tant. Voilà. C'était aussi simple. C'était tout-à-fait simple. Voilà. Mais ne pas le dire cela ne vous avance à rien. »

M. GOUAILLARDET :

Ce n'est pas aussi simple, parce que nous ne pouvons mettre dans notre PADD que des chiffres qui sont consolidés et validés.

M. DUHALDEBORDE :

« Et oui, je ne parle pas de vos chiffres. »

M. GOUAILLARDET :

Celui-là est variable. Il y a d'autres chiffres du diagnostic qui eux sont consolidés et validés, et ceux-là on ne les bouge pas. Donc gardons ce qui est consolidé et validé. Pour le reste, soyons sages et laissons évoluer les choses.

Monsieur le Maire :

Oui, Mme DUGUET, enfin.

Mme DUGUET :

« Enfin moi. Je reviendrai moi aussi sur les 661, histoire de mettre de l'ambiance.

Alors, le temps passe, Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Adjointes aussi. Votre premier PADD est sorti en 2004, et nous voilà réunis à nouveau en 2018 ce soir pour une nouvelle mouture du PADD de Ciboure. Alors, quoi de neuf par rapport à 2017 ? Concernant nos interrogations de l'an dernier depuis des points ont reçu des réponses, par exemple notamment par rapport au SCoT, comment on devait se positionner, et nous avons aussi évolué sur la forme, puisque c'est l'agglomération qui porte désormais la responsabilité de la procédure. Nous avons donc eu deux concertations : une réunion le 20 juillet ouverte seulement aux associations, aux professionnels et aux élus portant sur les opérations d'aménagement des programmations, et une réunion le 6 septembre sur la révision du PADD cru 2017. Alors je vais faire comme mon collègue Eneko un bref retour en arrière sur le PADD 2017 où la version adressée avec la convocation n'était pas la même que celle présentée au pied levé au conseil municipal. Alors je dis bien oui au pied levé parce que, même Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme lui-même, ne retrouvait plus ses petits puisqu'il n'avait pas la même version que les documents projetés sur l'écran. Alors ce n'est pas un problème pour nous que ce soit différent, c'est clair. Le problème il était qu'on ne nous l'a pas dit qu'il était un petit peu différent ou qu'il avait évolué, ce qui fait que, quand on s'en est aperçu on a eu le sentiment d'avoir quand même été bafoués et trompés. Voilà. C'est tout. Sinon nos remarques déjà à l'époque auraient été différentes. C'est en ce sens qu'on réagit et c'est parce qu'on n'a pas trouvé ça très élégant. Bon. Bref. Nous voici au cru 2018, que je nommerais incolore, inodore et sans saveur. C'est dommage. Surtout au Pays Basque. On serait dans le nord ou au bord de la Méditerranée, on retrouverait les mêmes choses. Donc je posais la question : mais où est donc passée la finesse adaptée au territoire communal que vous souhaitiez en page 2 en lieu et place d'une déclinaison stéréotypée que vous citez en préambule ? Alors vous répondez que l'essentiel est d'être inattaquable sur la forme, comme vous nous l'avez dit les 4 et 6 septembre. C'est quand même assez étonnant d'en arriver quand même à cette logique-là plutôt que celle de dire qu'il s'agit de s'adapter aux besoins de la ville et de ses habitants.

Bref, rien de bien neuf si ce n'est que le document n'a rien apporté de plus mais plutôt du moins.

Alors, un petit mot quand même sur la réunion du 6 septembre. Une nouvelle fois l'ambiance fut détestable, une nouvelle fois vous étiez sur la défensive, et ce qu'il en est ressorti en fait c'est le manque de pédagogie et le mépris. Voilà. C'est dommage. On ne peut pas être d'accord avec les remarques des uns et des autres, c'est clair. Mais la démocratie doit se vivre dans le respect et l'écoute. Voilà pour le préambule.

Alors l'habitat a la priorité, la priorité des priorités. Donc ce thème effectivement est lié au contrat de mixité sociale, vous en parliez tous tout à l'heure, signé avec les services de l'Etat, et il est prévu dans ce contrat donc des réunions trimestrielles de suivi, et ce serait bien que lors des commissions d'urbanisme on fasse un point sur ce sujet pour savoir si elles se tiennent, si elles ne se tiennent pas, si effectivement le chiffre des 661 est repris, puisque ça paraît... c'était le premier volet.

Alors moi je serai... je me rangerai à votre manière de voir pour les 661 logements sociaux, parce que, en fait, si l'on écrit, il faut les faire. Et s'il en faut 800, et bien voilà... 661 je veux dire que c'est un chiffre qui est extrapolé, c'est une extrapolation. Donc aujourd'hui la demande si elle est de 200 ou

moins de 200, c'est clair qu'il y a un hiatus quand même. Mais le fait de... le logement social, la loi SRU c'est en fait une adaptation, c'est les 25 % de quelque chose. Et si on le prend tous les ans, puisque l'indemnité que l'on paye, l'indemnité SRU se base là-dessus, c'est logique que ce soit réactualisé. Ça c'est ma position et mon point de vue, notre point de vue.

Donc sur le caractère ambitieux et volontariste, je rejoins mes collègues, on ne les retrouve pas dans les déclinaisons du thème. Donc l'habitat social 100 % d'habitat social donc uniquement sur les propriétés communales, cela exclut évidemment Ithurri Baïta et le local Okineta pour l'instant. On en est là. Vous allez créer effectivement sur le site Harrobia 93 logements. Pour moi c'est du parcage. Je trouve que c'est un petit peu exagéré au nom du nombre d'appartements, et je pense qu'il manque quelque chose à ce projet, et vous le savez, j'en ai déjà parlé. Bon, bref. Il faut dire quand même pour répondre aussi à Mme DUBARBIER que ce dossier est libre depuis l'année 2004, et que 2004 vous n'avez trouvé en fait que parce que la loi et le Préfet étaient là pour vous y obliger, à créer du 100 % logement social. Quel dommage et quel temps perdu.

De plus, alors je reprends les mêmes propos, vous faites marche arrière sur la production de LLS sur tout projet collectif, privé ou non, et vous nous dites le contraire. Je veux bien vous croire. »

(inaudible)

Mme DUGUET :

« Voilà. On n'a pas... on n'est pas associé à la démarche du PLU. Donc, effectivement, on ne peut pas savoir ce que vous prévoyez dans le règlement. Donc c'est logique qu'on s'interroge et qu'on vous pose cette question. Voilà. Parce que, non seulement, on ne parle pas d'un pourcentage obligatoire, mais on supprime cette possibilité d'imposer du LLS. Vous dites le contraire. Alors on verra bien, parce que, pour moi, c'était un frein indéniable ce sujet à la spéculation immobilière. Voilà. C'était aussi l'occasion donc, et j'espère qu'on y arrivera, à redynamiser Ciboure, et surtout de redresser le déséquilibre sociologique créé depuis 2001. Ça c'est très important. Alors concernant les OAP... »

(inaudible)

Mme DUGUET :

« ... puisqu'on en parle, puisque tout est lié en fait... »

M. GOUAILLARDET :

Non on ne parle pas d'OAP ce soir, Mme DUGUET.

Mme DUGUET :

« Non mais on parle de Sainte-Thérèse... »

M. GOUAILLARDET :

Non, non, non, on ne parle pas d'OAP.

Mme DUGUET :

« Les quartiers qui sont en partie... (inaudible) »

M. GOUAILLARDET :

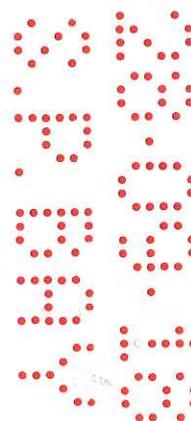
Il faut rester sur le PADD. Les OAP cela sera un autre débat.

Mme DUGUET :

« Oui, c'est l'artificialisation, tout ça c'est la même chose. »

M. GOUAILLARDET :

Oui, bien entendu, l'artificialisation ok mais ce n'est pas... on ne parle pas d'OAP.



Mme DUGUET :

« Alors j'enlève le mot OAP, je dis Sainte-Croix et Sainte-Thérèse, puisque vous en parlez, voilà. Ces quartiers sont en partie sur un site inscrit. Donc vous n'en faites toujours pas cas et pourtant ils ne peuvent pas se développer de manière outrancière. Et pour Sainte-Thérèse, vous envisagez quand même... »

M. GOUAILLARDET :

Comme pour M. ALDANA, je vous dis cela va faire partie du thème suivant, de l'environnement, de protection environnementale, etc... on va y revenir là-dessus.

Mme DUGUET :

« Peut-être. »

M. GOUAILLARDET :

On ne peut pas tout mélanger.

Mme DUGUET :

« J'y reviendrai aussi. »

M. GOUAILLARDET :

Oui revenez-y, mais revenez-y au moment opportun.

Mme DUGUET :

« M. GOUAILLARDET, je ne vous ai pas coupé la parole. »

M. GOUAILLARDET :

Oui, oui mais je suis bien obligé là.

Mme DUGUET :

« Non, non, non mais j'ai presque fini, alors, franchement... voilà. »

Monsieur le Maire :

C'est une bonne nouvelle.

Mme DUGUET :

« Voilà, c'est tout ce que je voulais dire que sur Sainte-Thérèse on développe l'urbanisation, ce qui était écrit sur le PADD, donc je redis, et que vous envisagez quand même 40 logements à l'hectare, sachant que le projet compte quand même 10 hectares. Je laisse faire la multiplication. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

Le point suivant.

M. ALDANA DOUAT :

« Oui, juste en détail. Là on parle de... sur la remarque que vous m'avez faite et que vous venez de faire à Dominique sur le fait de l'extension... sur le sujet de l'extension qui fait partie du chapitre suivant, je vous invite à prendre le power point n° 5, je pense, je ne vois pas très bien, non n° 6, dans lequel on dit « maîtriser l'extension de l'urbanisation en fixant la limite sud du périmètre aggloméré ». Le titre c'est « contenir au maximum la ville dans son enveloppe en la densifiant et en favorisant son renouvellement ». Donc on n'était pas hors sujet. »

Mme DUGUET :

« Tout à fait. (inaudible). »

M. GOUAILLARDET :

Non vous (inaudible) je sais qu'on va évoquer des éléments concernant la biodiversité, le SPR, etc...
On est bien là-dedans.

Mme DUGUET :

« Ça c'est après. »

M. GOUAILLARDET :

Oui mais c'est après, mais dans ce que vous commenciez à évoquer, Mme DUGUET, on était déjà là-dedans. C'est pour ça que je vous ai demandé de rester sur le thème de l'habitat.

Donc point n° 2.

RECONQUERIR L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET CONFORTER LE DYNAMISME TOURISTIQUE DE LA COMMUNE :

M. DUHALDEBORDE ?

M. DUHALDEBORDE :

« Monsieur le Maire, sur ce deuxième axe, que moi j'appelle développement économique parce que le mot développement économique, enfin les mots développement économique vous les prononcez dans le texte, dans le préambule, dans l'introduction, mais pas dans les axes. C'est vrai que quand je vois le thème de ce deuxième axe « reconquérir l'attractivité commerciale et conforter le dynamisme touristique de la commune », certes je ne m'inscris pas en faux, mais je trouve que c'est un thème réducteur. Et je souhaiterais, Monsieur le Maire, que dans un domaine aussi important que le développement économique, vous avez parlé d'ambition et de volontarisme dans le premier thème, l'habitat, s'il y en a un deuxième, et moi je les mets à égalité, habitat et développement économique, et emploi et tout ce qui suit, c'est bien celui du développement économique, des emplois créés, des emplois à créer, aller vers ceux qui... tendre la main à ceux qui voulaient travailler et qui ne peuvent pas travailler et qui ne travaillent pas. Donc, même si, parce qu'on a eu à quelques occasions l'opportunité d'évoquer ces questions-là, c'est vrai que l'emploi c'est d'abord de la compétence de l'Etat. Ensuite, c'est de la compétence des régions et des intercommunalités. Mais l'histoire nous apprend que depuis 1884, c'est une loi communale, la loi communale, voilà... et la loi communale, et elle existe toujours, elle a donné depuis 1884 à chaque commune une clause générale de compétence, et donc... quand on fait un PLU ou un PADD on doit regarder évidemment la... vous le faites certainement, je ne vais pas vous faire un procès d'intention, ce qui se passe dans la commune, quels sont les besoins, les petits, la petite enfance, l'enfance, les écoles, les élever, les éduquer, les amener vers la culture, ensuite ceux qui travaillent et ceux qui voudraient travailler, et ceux qui voudraient se loger, et puis ceux qui terminent leur parcours, et je leur souhaite évidemment la plus longue vie possible, et qui ont besoin d'une retraite la plus apaisée possible dans leur commune de cœur. Alors, quand on veut organiser et aménager l'espace communal, ce qui est bien le but d'un PLU et d'un PADD, il faut savoir si du point de vue de l'emploi on est dans une situation facile, difficile. Alors je vous pose la question depuis 2014. Je ne sais toujours pas pourquoi vous ne voulez pas répondre, à l'ensemble du conseil d'ailleurs. Donc ce qui est important, c'est de savoir, non pas nominativement bien entendu, mais combien il y a de cibouriens qui ont une activité salariée, et surtout quel est le taux de chômage dans une commune comme Ciboure. Parce que, si vous voulez essayer de faire preuve de volontarisme dans ce domaine-là, certes il ne suffit pas de faire preuve de volontarisme pour trouver les solutions, mais c'est déjà un bon moyen d'essayer de parvenir peut-être à des solutions. Ce qu'il faut c'est essayer de savoir si... donc vous nous diriez... vous nous donneriez un taux de chômage sur Ciboure à 7 points, à 8 points, à 9 points, on dirait bon évidemment on serait mieux loti qu'au niveau national, et donc il n'y aurait certainement pas à envisager dans ce domaine-là des actions qui mériteraient peut-être un petit peu d'espace, même si on sait que l'espace est rare et cher à Ciboure. Et si, par contre donc on apprenait, parce que ces chiffres existent, que dans ce domaine-là il y a beaucoup de cibouriens qui connaissent des difficultés, là on pourrait se dire mais « comment faire ? » Alors pas simplement au niveau communal. Mais puisqu'aujourd'hui le PLU il est de compétence communautaire en relation étroite avec la commune,

donc évidemment, il faut que cette communauté qui doit être une communauté de progrès et de solidarité fasse évidemment sa part en matière de développement économique, d'emploi et de lutte contre le chômage. Mais si on peut lui donner les éléments pour qu'elle travaille dans cette direction-là, je ne verrais que des avantages. Dans tous les cas, donc pour moi, le développement économique et l'emploi sont et resteront un des objectifs prioritaires de toute action publique et notamment à Ciboure. »

Monsieur le Maire :

Merci. Dans un conseil municipal précédent, nous avons présenté l'analyse des besoins sociaux de Ciboure, et nous avons les chiffres des chômeurs, les chiffres... mais je ne les ai pas sous les yeux. Jeanne, tu ne les as pas ?

Mme IDIARTEGARAY-PUYOU :

Non je ne les ai pas, mais je vous ai transmis le document. Enfin je n'ai pas les chiffres sous les yeux là.

M. DUHALDEBORDE :

« Les chiffres de 2014. »

Mme IDIARTEGARAY-PUYOU :

Non, maintenant on a une version un peu améliorée...

M. DUHALDEBORDE :

« De 2015 ? »

Mme IDIARTEGARAY-PUYOU :

Exactement. Mais là je n'ai pas les chiffres.

M. DUHALDEBORDE :

« Non, mais les chiffres que je demande et je pense que je ne dois pas être le seul intéressé. Autrefois, alors ce n'est peut-être plus le cas, autrefois tous les Pôle Emploi, toutes les ANPE aujourd'hui Pôle Emploi, informaient, communiquaient aux maires un certain nombre d'informations. Alors vous les avez ou vous ne les avez pas. Si... »

Monsieur le Maire :

Si, si...

M. DUHALDEBORDE :

« ... si, si, je vous l'ai dit déjà, si les chiffres sont bons, je ne vois pourquoi vous ne les donneriez pas, et si vous les avez et que vous ne les donnez pas cela veut dire qu'ils ne sont pas bons. Mais ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas bons qu'on va rester les bras croisés. Justement. C'est parce qu'ils ne seraient éventuellement pas bons qu'il faut essayer de faire quelque chose et notamment quelque chose qui prend sa place dans le PLU qu'on est en train de débattre. »

Monsieur le Maire :

Oui. Ce sont des vœux, je ne dirais pas pieux, mais la réalité et toute autre lorsque l'on veut...

M. DUHALDEBORDE :

« (inaudible) de l'ambition du volontarisme. »

Monsieur le Maire :

... s'attaquer à... voilà du volontarisme, de l'espace et des gens qui veulent investir. Et ça ne court pas les rues de Ciboure. Bien. Mais enfin merci pour votre intervention M. DUHALDEBORDE. Je la partage.

M. DUHALDEBORDE :

« Je ne suis qu'un petit économiste, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :
Oui, Mme DUGUET.

Mme DUGUET :

« Très peu de choses, je vais rejoindre mon collègue. De toute façon, effectivement, si la priorité de ce PADD c'est habitat parce qu'il correspond à des lois, l'attraction commerciale touristique n'exclut pas effectivement l'économie tout court, et nous savons que la compétence économique évidemment revient à l'agglomération, mais on ne peut pas ignorer le tissu existant. Ne pas parler de l'économie c'est faire comme si vous ignoriez tout ce qui existe aujourd'hui. Alors qu'en fait il s'agit quand même aussi de le renforcer par d'autres structures économiques bien sûr qui correspondent aussi à nos besoins. Et là donc on rejoindra l'analyse des besoins sociaux.

La revitalisation du centre-ville aussi n'est pour moi pas assez fouillée, et c'est dommage parce qu'en centre-ville c'est... enfin chacun en a sa définition, bien sûr, et c'est le cœur, le poumon de la ville. Donc pour moi il manque quand même cette notion-là. Voilà. C'est court. »

Monsieur le Maire :

Mais oui, on en parle, on y consacre trois pages, quatre pages. Bien. D'autres interventions ?

Mme LARRASA :

« Oui, s'il vous plait. Bonsoir. Ici, sur ce point-là du PADD, on a vu clairement que... il apparaît en tout cas très clair que la pêche et le port sont envisagés comme des vecteurs de la promotion touristique, et uniquement de la promotion touristique. Nous, Ziburru Bizi, avec Eneko et le groupe, pensons qu'il serait important de les considérer comme une activité en tant que telle, comme un axe de développement économique plus fort et à encourager. On sait qu'à Ciboure on a un lycée maritime, c'est le seul d'Aquitaine, qui a d'ailleurs très très bonne réputation. Ce lycée propose des formations qui sont tournées vers l'avenir avec des enjeux modernes de développement durable et de croissance bleue. Je pense que c'est quand même à prendre aussi en considération. Parce que, quand on lit ces quelques lignes, voilà, on a l'impression vraiment que vous enterrez vraiment l'activité portuaire bien trop tôt. On pense qu'il faudrait diversifier l'économie et pas tout tourner vers le tout tourisme. Bien sûr qu'il faut du tourisme, mais il faut réussir à équilibrer les activités économiques. Donc on pense qu'effectivement il faut encourager le secteur primaire avec la filière pêche, et il faut garder et développer une activité économique sur la ZAD de l'Encan. Lors d'un conseil municipal, M. GOUAILLARDET, vous disiez que de maintenir une zone d'activité à l'Encan c'était complètement anachronique. Pour nous non, ça ne l'est pas, on pense vraiment que tout développement futur de l'activité portuaire ou activité liée à la pêche ou au port en général, pourrait effectivement se faire à l'Encan.

On pense aussi que la création d'un nouvel espace commercial à l'Encan devra être envisagé dans le cadre d'une complémentarité avec les commerces existants déjà à Marinela. Il ne faudrait pas mettre ces commerces qui sont déjà là en difficulté ou en concurrence. Voilà. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Si je me permets, je vais répondre en tant que conseillère départementale avec une délégation port et pêche depuis très peu de temps. Crois bien que le vœu que tu exprimes aujourd'hui il est largement partagé et c'est tous les jours que nous travaillons. Si le Département s'est engagé pour maintenir cette compétence pêche, c'est justement pour valoriser la filière. Pas mal d'aménagements sont mis au point. Aujourd'hui les pontons sont changés de façon à ce que le travail des pêcheurs soit meilleur, des orientations sont prises, etc... Donc il est absolument faux de dire que la filière pêche est abandonnée, au contraire on y travaille tous les jours, en concertation avec les partenaires et les acteurs de la pêche, et encore la semaine dernière nous étions là avec le Sous-Préfet pour voir ce qui pouvait être fait, et ce n'est pas si facile que ça. Quand tu parles du lycée maritime, il n'y a pratiquement pas de candidats qui seront à mettre... qui sont candidats pour être sur les bateaux de pêche. Les bateaux de pêche, une des grosses difficultés... les bateaux de pêche sont très anciens, la flottille est très ancienne. Je répète ce que l'on m'a dit parce que je n'ai pas de science infuse. Donc ils nous ont alertés là-dessus, et dire qu'aujourd'hui il faudrait peut-être trouver des financements de façon à pouvoir renouveler cette flottille et relancer cette activité pêche. Donc on y travaille tous les jours, et c'est vraiment une des priorités.

Monsieur le Maire :
Merci.

Mme DUGUET :

« Oui, si je peux reprendre, rebondir, Mme DUBARBIER. La pêche... là vous nous parlez en tant que conseillère départementale. Là on est sur le PADD de Ciboure. Ce que je veux dire aussi c'est que le SCoT, l'ancien SCoT de l'ex agglo Sud Pays Basque, fait mention de ce soutien à la filière économique pêche, et pas à travers le tourisme. Vous comprenez ? Donc je pense que peut-être, qu'effectivement une ligne serait souhaitable. »

Monsieur le Maire :

Le SCoT est ancien mais il est toujours valable.

Mme DUGUET :

« Et bien oui, Monsieur le Maire, et oui. C'est pour ça que je vous le dis. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Pour ce qui est de la pêche, si je me suis permise d'intervenir, c'est que la compétence pêche est portée par le conseil départemental. Il y avait deux candidats à cette compétence, l'agglo Sud Pays Basque et le conseil départemental. Et le Préfet de Région a donné cette compétence, redonné cette compétence au conseil départemental. C'est juste à ce titre que je me permets d'intervenir sur ce domaine. Voilà.

Mme DUGUET :

« On vous en remercie. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je vous en prie.

M. GOUAILLARDET :

Concernant ce sujet, le port de pêche et le tourisme. Je vais expliciter un petit peu plus parce que vous faites fausse route dans la manière vous abordez ces questions-là. Aujourd'hui, quand on parle de reconquérir l'attractivité commerciale et conforter le dynamisme touristique de la ville, quand on dit cela on sait que beaucoup de ports de pêche du littoral français, souvent sont un lieu qui est valorisé par une fréquentation qui peut être de type guidée ou de type beaucoup plus ouverte et où on peut se promener plus facilement à travers le port de pêche et où les produits issus, les produits locaux de cette pêche-là, peuvent faire l'objet de commercialisation et de promotion ailleurs. Il y a bien eu aussi concernant le merlu de ligne, par exemple, il y a eu un effort qui a été fait pour promouvoir ce produit-là. Donc quand on lie tourisme et pêche c'est bien à travers ce vecteur-là où on dit que, effectivement, le port de pêche c'est un outil de promotion touristique. Bien sûr le port de pêche, il n'y a aucun frein à l'activité de la pêche. La commune de Ciboure n'a jamais freiné le développement de la pêche ici. Bien au contraire, elle les aide. Maintenant quand on... même si on discute avec des grands armateurs de Ciboure, ils pourraient même vous dire que, finalement, l'espace qu'ils ont aujourd'hui sur Ciboure n'est pas suffisant, et qu'il faudrait qu'ils aillent se délocaliser et trouver des emprises plus importantes pour développer leurs activités. Alors aujourd'hui la pêche à Ciboure se porte bien. Il n'y a pas de frein porté sur la pêche, et par contre, la pêche ça peut être aussi quelque chose qui peut amener de l'emploi à développer autour du port de pêche. C'est ce que nous disons dans ce document-là.

Concernant l'Encan par rapport à ce que vous avez dit que c'était anachronique, c'est ce que vous avez dit ?

Mme LARRASA :

« Oui. »

M. GOUAILLARDET :

Donc qu'il y ait de l'activité commerciale. Pour nous, ce quartier-là ça doit être un nouveau cœur de ville qui doit se relier avec ici le centre historique, qui doit se relier avec Zubiburu. Il faut qu'il y ait des points de rencontres, des convergences, etc... Donc mettre de l'activité économique sur ce secteur-là oui, mais cette activité économique sera une activité de proximité pour les nouveaux résidents de ce territoire-là, et pour les résidents peut-être aussi un peu plus voisins. Mais moi je ne vois pas installer un atelier de charpente sur le secteur de l'Encan.

Mme LARRASA :

« Non mais on peut peut-être (inaudible). »

M. GOUAILLARDET :

Pardon ?

Mme LARRASA :

« Par forcément un atelier de charpente. »

M. GOUAILLARDET :

Pour moi ça sera plutôt du commerce de proximité qui sera indispensable pour la vitalisation de ce secteur-là.

M. ALDANA DOUAT :

« Juste une précision. Quand Leire a fait la remarque sur le fait que la filière pêche était définie dans ce PADD comme un vecteur à promotion touristique, on n'a pas de problème sur ce point-là. Le problème c'est que dans la partie développement économique du PADD on sait très bien que la commune n'a pas la compétence sur l'économie, mais n'empêche que, on met quand même un chapitre sur le sujet, on parle du tourisme, et c'est juste... la remarque est sur le fait que pourquoi ne pas mettre, rajouter le port en tant qu'activité économique en tant que telle ? Parce que, quand on le lit là, c'est juste un vecteur touristique. Et tant mieux si c'est complémentaire. Mais n'oublions pas qu'il faut préciser que l'activité portuaire et de pêche est une filière en elle seule, à part entière. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Je pense, Eneko, pour compléter ce que tu viens de dire, lors du dernier conseil portuaire il y a eu une grande question qui a été mise en délibération : c'était le nombre de bateaux commerciaux possible dans le port de pêche. Parce que, en définitive, il y a de plus en plus de demandes de personnes, qui veulent avoir des bateaux touristiques etc... Et la volonté du conseil départemental et de toute la filière pêche, enfin Henri qui connaît bien mieux la filière que moi peut nous le dire, c'était de dire que le nombre de ces bateaux doit être très limité de façon à ne absolument pas gêner la filière pêche et de justement valoriser cette filière pêche. Pour donner tous les éléments, le nombre de bateaux commerciaux est limité à trois bateaux sur tout le port de Saint-Jean-de-Luz. La demande était bien plus forte et, justement la volonté de favoriser cette filière pêche nous a fait limiter ce nombre de bateaux commerciaux de façon à garder la priorité sur la pêche.

M. GOUAILLARDET :

Orientation n° 3... M. DUHALDEBORDE ?

Monsieur DUHALDEBORDE :

« Monsieur le Maire, trois petits mots. Je partage évidemment ce que mes collègues ont dit à propos de la place et le rôle important de l'activité pêche dans cette commune, c'est peut-être un des secteurs où il y a encore le plus d'emplois, et tant mieux, et il faut sauvegarder, c'est l'un des sept plus grands ports de pêche de France, même si tout le poisson n'est pas pêche derrière l'Artha.

Deuxième point, j'aurais envie de vous abonner à la Gazette des Communes, la Gazette des Communes que lit couramment notre collègue PERROT mais qui n'est pas là ce soir, et dans le numéro de cette

semaine, vous verrez « Emploi – contre le chômage un déficit collectif – les collectivités ont les moyens d’agir et ne doivent pas se désintéresser de la question. »

Et dernière chose. Je vous ai dit tout à l’heure que, pour moi, l’habitat et l’emploi c’est les priorités des priorités. Mais dans les annonces que vous faites, là dans le document, en page 2, au milieu de la page, quand vous listez les orientations, quand vous listez les orientations générales, certes vous mettez habitat en tête, mais le développement économique en avant-dernière position après les transports, je n’ai rien contre les transports, les déplacements, je n’ai rien contre les déplacements, les réseaux d’énergies, je n’ai rien évidemment contre les réseaux d’énergies, le développement des communications numériques, l’équipement commercial, et ensuite vous mettez le développement économique et les loisirs. Mais il y a de l’affichage dans des textes, si vous êtes... vous le mettez comme deuxième axe et puis finalement dans les orientations générales vous le mettez en avant-dernier. »

M. GOUAILLARDET :
Passons à l’orientation n° 3

FAIRE DE LA VILLE UN ESPACE DE MOBILITES PARTAGEES, DONT L’OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES REpond AUX EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES :

M. ALDANA?

M. ALDANA DOUAT :
« Oui. Donc quatre petites remarques. Je vais essayer d’être le plus bref possible. Sur la mobilité, sur la question des parkings relais. Est-ce que vous avez l’intention de faire trois parkings relais ou on pense seulement d’en faire un... »

M. GOUAILLARDET :
(inaudible) parkings relais.

M. ALDANA DOUAT :
« Pardon ? »

M. GOUAILLARDET :
Ce sont des parkings relais...

M. ALDANA DOUAT :
« Oui. »

M. GOUAILLARDET :
Voilà c’est-à-dire...

M. ALDANA DOUAT :
« Oui, je sais très bien... »

M. GOUAILLARDET :
... où on pourra stationner des véhicules...

M. ALDANA DOUAT :
« Je sais très bien... »

M. GOUAILLARDET :
Est-ce qu’ils se seront privés ou publics ? C’est ça la question ?

M. ALDANA DOUAT :
« Non, le nombre. »

M. GOUAILLARDET :
Le nombre de places de stationnement ?

M. ALDANA DOUAT :
« Le nombre de parkings relais prévus. Parce que là on a trois parkings. Est-ce que ce sont les trois parkings relais prévus ? »

M. GOUAILLARDET :
Là il y en a trois. Il y en a trois là.

M. ALDANA DOUAT :
« D'accord. »

M. GOUAILLARDET :
Un sur le site du futur site de l'Encan, il y aura bien sûr un parking pour ce site-là, un autre à la pointe des pêcheurs, et ensuite un autre parking qui est situé plus à l'intérieur, c'est-à-dire vers le... là où se trouve la plaine des sports.

M. ALDANA DOUAT :
« Les trois. Les trois indiqués. Juste une remarque. Sur ces emplacements, rien à redire. Est-ce qu'il ne faudrait pas étudier la possibilité de faire des parkings relais avec nos communes limitrophes, avec Saint-Jean et Urrugne, surtout parce que là on voit bien qu'on a des parkings relais sur l'axe « nord-sud » Ascain-chemin du Halage Ciboure, mais il n'y a pas de parking relais prévu sur l'axe Urrugne... »

M. GOUAILLARDET :
Un parking relais on en a prévu un, mais il n'est pas sur notre territoire, donc il va être en négociation avec la commune voisine.

M. ALDANA DOUAT :
« Voilà. »

M. GOUAILLARDET :
Nous le précisons sur le document.

M. ALDANA DOUAT :
« Ah bon, j'ai dû le sauter, excusez-moi. »

M. GOUAILLARDET :
A la page 13 : « contribuer à la création d'une aire de co-voiturage aux abords de la sortie d'autoroute A63 Saint-Jean-de-Luz sud / Urrugne ».

M. ALDANA DOUAT :
« D'accord. »

M. GOUAILLARDET :
Donc on a évoqué ça, mais on ne peut pas le faire figure sur ce plan puisque...

M. ALDANA DOUAT :
« Non, non, mais très bien. »

M. GOUAILLARDET :
... puisque c'est en dehors des limites de la commune.



M. ALDANA DOUAT :

« Très bonne initiative. Bravo.

Un autre point sur le franchissement de la Nivelle, donc là qui est prévu à la hauteur de la plaine des sports à peu près. »

Monsieur le Maire :

Non.

M. ALDANA DOUAT :

« Non ? »

M. GOUAILLARDET :

Oui, la flèche est bien indiquée à ce niveau-là...

M. ALDANA DOUAT :

« La flèche est là. »

M. GOUAILLARDET :

... est bien à ce niveau-là. Par contre c'est un travail qui va se porter aussi avec la commune voisine. Voir comment...

M. ALDANA DOUAT :

« Je suis tout-à-fait... »

M. GOUAILLARDET :

... la liaison elle est connective.

M. ALDANA DOUAT :

« Laissez-moi terminer. Je suis d'accord qu'on ne pourra pas faire un pont tout seul, parce qu'il faudra l'accord de Saint-Jean... »

M. GOUAILLARDET :

La moitié...

M. ALDANA DOUAT :

« On le fait la moitié sinon et on tombe sur la Nivelle, on peut faire ça. Non c'est parce que ce franchissement il y a longtemps qu'on en parle, il y a des années qu'on parle de ce franchissement. On voudrait savoir est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur la faisabilité, sur le coût ? Est-ce qu'on le met pour dire qu'on met quelque chose et qu'on ne pourra pas le faire ? Voilà. Est-ce que c'est un vœu pieux ou c'est vraiment... c'est un objectif qui a été plus ou moins étudié ? Je suis d'accord qu'on ne peut pas arriver à une étude définitive, mais qu'on ait quand même des éléments pour dire que oui ce franchissement est possible et finançable. »

M. GOUAILLARDET :

Si on le pose sur ce document, c'est bien pour le mettre à l'étude et en discussion, en débat.

(inaudible)

M. GOUAILLARDET :

M. LALANNE, vous voulez intervenir ?

M. LALANNE :

Moi je vais porter un témoignage. J'ai travaillé depuis 1987 sur ce franchissement et j'ai connu trois études avant d'être à la retraite, et qui étaient toutes réalisables.

M. ALDANA DOUAT :

« D'accord très bien. »

M. GOUAILLARDET :

A reprendre.

(inaudible)

M. ALDANA DOUAT :

« Mais problème de financement peut-être. »

X :

Oui.

M. ALDANA DOUAT :

« Voilà. Dans le réalisable, je rentre le financement. »

M. LALANNE :

Ce n'est pas vrai. Ce n'était pas un problème de financement c'était financé au départ. C'était un problème politique.

M. ALDANA DOUAT :

« Et les raisons ? »

M. LALANNE :

Ce n'est pas la rive gauche qui était concernée. Voilà la raison.

M. ALDANA DOUAT :

« La rive droite. D'accord.

Et dernier point sur le fait de... le point sur la complémentarité de l'offre d'équipements sportifs sur la plaine des sports. On pense que le projet en cours de la salle polyvalente sur les anciens tennis couverts est antagonique avec cet objectif-là parce que, comme nous on proposait que ces tennis couverts soient transformés en complexe sportif, vous n'allez pas le faire. Et là, dans les objectifs, vous dites qu'il faut varier l'offre de complexe sportif sur la plaine des sports. C'est contradictoire. Le projet que vous avez prévu et ce que vous mettez là. »

M. GOUAILLARDET :

Non. Il y a d'autres espaces à conquérir sur la plaine des sports et pour compléter aujourd'hui l'offre sportive qui existe. Il y a des aménagements qui se font actuellement.

M. ALDANA DOUAT :

« Oui. »

M. GOUAILLARDET :

Voilà. Des petits aménagements, mais on peut imaginer d'autres aménagements sur ce site et de nature sportive.

M. ALDANA DOUAT :

« Mais comme on a dit au début, et comme tout le monde le sait, Ciboure est assez... est une commune qui est très petite en superficie. Donc autant utiliser les terrains disponibles au mieux et être le plus cohérent. La logique elle est là. »

Mme DUGUET :

« Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :
Oui, Mme DUGUET.

Mme DUGUET :
« Mettre en œuvre la transition numérique. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ou pas ? Est-ce qu'il s'agit de la fibre, d'implantation d'autres... je ne sais pas ? »

M. GOUAILLARDET :
Il y a des obligations aujourd'hui d'aller davantage vers tout ce qui les données à partager. Donc il y aura amélioration de l'existant sur tout ce qui est les outils actuels, même l'internet, les sites etc... Mais la fibre optique c'est un projet départemental et qui va s'étendre aussi sur notre commune. On nous a déjà interrogés sur déjà l'adressage pour poser les futures bornes où pourront se connecter les cibouriens qui souhaitent être équipés de fibre optique. Donc on est dans cette dynamique-là de répondre aux besoins qui vont se révéler rapidement. Parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui on aspire plus à pouvoir depuis la maison rapidement avoir toutes les informations. Cela existe en partie mais cela va se développer encore plus.

Mme DUGUET :
« Oui. Je... »

Monsieur le Maire :
On peut laisser la parole à Mme DUBARBIER qui connaît bien le projet départemental.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Oui, alors c'est effectivement un projet qui est porté par le Département. Certaines villes sont déjà reliées par la fibre parce qu'ils ont eu des contrats particuliers. En font partie Saint-Jean-de-Luz, Hendaye, des villes littorales, Guéthary, Bidart. Maintenant le reste du territoire doit être couvert par la fibre. Des appels d'offres ont été faits, un syndicat a été créé avec des comités de travail, et il pense pouvoir couvrir 100 % du territoire au moins sur la zone littorale où nous sommes pour 2025.

Monsieur le Maire :
Merci.

Mme DUGUET :
« Je ne sais pas si j'ai bien compris. A un moment donné on... il n'y a pas un central qui est arrivé sur Ciboure, du côté de Bethanie, non ? C'était quoi ce... »

(inaudible)

Mme DUGUET :
« Non ce n'était pas ça ? La fibre n'arrivait pas là, et après...il me semble que je me souviens (inaudible)... »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Sur le territoire de Ciboure, on n'est pas... on n'est pas...

Mme DUGUET :
« Il n'y a rien qui est arrivé. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Non, non.

M. ANIDO :
(inaudible) au cimetière.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Oui mais pas avec la fibre. Pas le couvrement...

(inaudible)

M. ANIDO :
Dominique, pour te répondre. Tu as raison. Il y en a un qui est à Béthanie, au cimetière, mais il a été installé par France Télécom et tout ça, c'était pour pouvoir..., et EDF ou GRDF, c'était pour pouvoir alimenter le quartier qui est en bas de la chapelle d'Olhette qui ne pouvait pas avoir de réseaux de téléphone et je ne sais pas plusieurs choses. Donc ils avaient installé un poste là.

Mme DUGUET :
« D'accord. »

M. ANIDO :
Mais c'était fait pour là-bas.

Mme DUGUET :
« Mais ce n'est pas fait pour Ciboure ? »

M. ANIDO :
Non, non.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Ce n'est pas dans le programme général de...

Mme DUGUET :
« Ce n'est pas fait pour... Ciboure ne peut pas se connecter dessus. »

Monsieur le Maire :
Non, nous l'avons payé, mais...

M. ANIDO :
Pas là. Pas là.

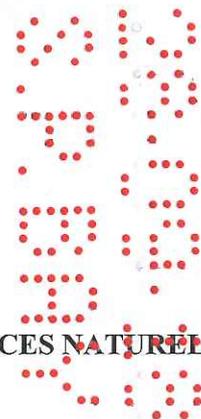
Mme DUGUET :
« D'accord. »

M. GOUAILLARDET :
D'autres questions ? Non ? Donc on va passer à l'orientation n° 4.

FAIRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELLES UN VECTEUR DE L'IDENTITE COMMUNALE :

Monsieur le Maire :
Oui, Mme DUGUET.

Mme DUGUET :
« Merci Monsieur le Maire. Alors vous dites en page 9 ou le slide 18, c'est plus facile pour vous, s'appuyer sur le SPR, Site Patrimonial Remarquable, pour définir une stratégie de protection et de valorisation des éléments. Or, on ne peut que constater que les préconisations de ce document ne sont pas toujours respectées. Je ne citerai qu'un exemple, puisqu'on parlait aussi de protection du bâti. Une maison du boulevard d'Abbadie d'Arrast, répertoriée maison remarquable à la page 155 du rapport de présentation de ce document, a finalement été détruite, et à la place nous avons droit à un cube blanc



qui affiche mépris, pour moi, et irrespect pour notre identité communale. Vous n'affichez pas non plus dans... je n'ai pas retrouvé dans vos axes aucune volonté politique en ce qui concerne les caractéristiques de l'architecture, alors on peut dire basque, néo-basque, et/ou labourdine, dans les constructions à venir. Ça c'est important. Parce que cette volonté de préservation, elle doit se... elle n'est pas affichée, et on se retrouve aujourd'hui avec des cubes blancs qui fleurissent partout, et je ne trouve pas ça normal. On est en train de dénaturer nos paysages, et donc, par voie de conséquence, le SPR-ZPPAUP n'est pas respecté. Je pense qu'il mérite une révision et pas une modification comme on a aujourd'hui, en profondeur, une révision en profondeur, pour limiter les débordements des architectes. On pense aussi que la liberté de création peut aussi s'exprimer tout en respectant l'identité de notre ville. Je voudrais reprendre quand même un petit mot que vous aviez mis sur le slide 6 concernant le processus de division parcellaire, notamment les « dents creuses », vous le citez, parce que, souvent vous séparez les... on peut séparer les parcelles et là je le vis parce que j'ai un exemple flagrant autour de mon secteur, on a parcellisé, on va dire ça comme ça, et ça ne rentre plus du tout dans l'esprit du SPR. Vous savez où on alterne... où on demande une proportion entre le bâti et le non-bâti, et, du coup, on ne respecte plus, à force de parcelliser, et bien on ne peut plus appliquer le SPR. Alors je ne sais pas comment on va s'en sortir là. Il faudra que ce soit tout en adéquation, et là je pense qu'il y a un problème. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :
Merci.

M. GOUAILLARDET :

Donc, concernant la constructibilité des terrains qui sont sur la commune de Ciboure, vous savez très bien que cette constructibilité est liée dans la plupart des sites qui sont couverts par le SPR par l'avis conforme de l'ABF. Donc, tout ce qui se réalise aujourd'hui, obligatoirement, est soumis à l'avis conforme de l'ABF. Donc s'il y a des choses qui vous semblent ne pas correspondre exactement à l'idée que vous vous faites de l'habitat, de son architecture et de son évolution architecturale, et que peut-être demain fera la fierté de Ciboure, je pense que... nous on se fie concernant notre SPR et la ZPPAUP à l'avis conforme de l'ABF. Il est bien évident que ça fait souvent l'objet de discussions, mais tout cela est absolument à chaque fois justifié.

Mme DUGUET :

« Oui, j'ai bien compris M. l'Adjoint, mais tout être humain peut se tromper, l'ABF aussi, et je pense que là on n'a pas vu que la maison était classée remarquable. »

M. LALANNE :

Ce n'est pas vrai.

Mme DUGUET :

« Et le problème est là, souvent. Donc... »

M. GOUAILLARDET :

M. LALANNE va vous répondre sur ce sujet-là.

Mme DUGUET :

« Parce que là il y a un autre sujet, il y a une autre maison qui est classée remarquable... »

Monsieur le Maire :

Ne vous enfoncez pas, attendez.

M. LALANNE :

Où est-ce que vous avez vu que cette maison était classée remarquable ?

Mme DUGUET :

« Page 155... »

M. LALANNE :
De quel bouquin ?

Mme DUGUET :
« *Du rapport d'observation de la ZPPAUP.* »

M. LALANNE :
Cette maison est construite après la guerre de 40 sur l'emplacement d'un blockhaus. On n'a pas mis dans les maisons remarquables les maisons qui étaient après-guerre.

Mme DUGUET :
« *Excusez-moi, elle est en rouge sur la page 155. Voilà. Il faudra que vous revoyiez vos documents alors. C'est pour ça que je dis qu'il faut (inaudible)...* »

M. LALANNE :
Je rajoute pour cette maison, c'est vrai qu'on en parle, le permis... la maison n'est pas conforme au permis qui a été délivré.

Mme DUGUET :
« *Ah bon. Merci. Mieux. Mon dieu, on y arrive. Catastrophe.* »

(inaudible)

Mme DUGUET :
« *Et je pense qu'une villa Leihorra elle n'a d'intérêt que si elle est seule. S'il y a plein de maisons comme ça tout autour de la colline, et bien voilà, on dénature un petit peu tout l'esprit de ce qui a été créé dans les années 20-30 du siècle dernier.* »

(inaudible)

Mme DUGUET :
« *Et en plus elle est moins bien.* »

Monsieur le Maire :
En vous suivant, la villa Leihorra n'existerait pas.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Comment vous pouvez vous permettre de dire la villa Leihorra n'a de l'intérêt que si elle était seule ? Mais enfin c'est aberrant. Enfin je ne sais pas.

Mme DUGUET :
« *Non c'est l'intérêt d'avoir un joyau chez soi.* »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Mais c'est votre affirmation.

Mme DUGUET :
« *Mais oui, parce que je pense que si on en avait 50...* »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :
Je pense, je pense.

Monsieur le Maire :
Oui.



Mme DUGUET :

« Ce n'est pas je pense, c'est évident. »

Monsieur le Maire :

On va casser la maison de M. SALLES.

Mme DUGUET :

« Réfléchissez, Mme DUBARBIER. »

Monsieur le Maire :

On va casser la maison de M. SALLES.

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Quelle prétention.

(inaudible)

M. GOUAILLARDET :

M. DUHALDEBORDE ?

Monsieur le Maire :

Soyons sérieux.

M. DUHALDEBORDE :

« Monsieur le Maire, sur ce point-là. En plus, dans le titre du point 4 donc on parle de l'identité communale. Je crois également que, quand on regarde l'un des avantages d'être du côté de la rive droite, c'est qu'on voit pas mal Ciboure. Quand on s'en approche, soit du côté de la poterie soit du côté Bordagain, il y a évidemment des réalisations qu'on verrait plutôt, pour ce qui est de la poterie, du côté de Marrakech, et du côté de Bordagain, évidemment, ce n'est pas ça. Moi je trouve que, les architectes, les ABF, j'en ai rencontré beaucoup, ils sont bien dans l'ensemble, mais ils ne sont pas contre le dialogue, surtout avec les élus, avec un maire, c'est normal qu'il y ait un dialogue. Après il décide l'ABF. Mais là donc je trouve que ce sont des atteintes à l'identité communale et à l'identité de notre Pays Basque. »

Monsieur le Maire :

Je vais vous faire un aveu. Moi je n'ai jamais dialogué avec l'ABF. Je me suis toujours plié à son avis. Ici à la mairie, au service de l'Urbanisme où sont respectées les règles de l'urbanisme, mais l'ABF a sa propre autorité, d'ailleurs elle n'est pas sous l'autorité du Préfet mais sous l'autorité du Ministère de la Culture, et je la laisse faire ses choix. Je ne tiens pas à tenir le crayon des architectes.

M. DUHALDEBORDE :

« Le Préfet est le représentant de tous les Ministres dans le Département. »

Monsieur le Maire :

Oui.

M. GOUAILLARDET :

Mme LARRASA ?

Mme LARRASA :

« Oui, très rapidement. Par rapport à la ligne « réduire les besoins en consommation d'espace de 13 % par rapport à la précédente décennie ». En fait, nous on ne trouve pas 13 % que ce soit un chiffre très ambitieux, parce que pour nous, ce n'est pas en fait un objectif de réduction que vous vous êtes fixé, mais on pense plutôt que c'est l'estimation du pourcentage maximal que vous pensez pouvoir dégager

par rapport à la consommation de la dernière... de la décennie passée, après la construction des lotissements de Sainte-Thérèse et de Sainte-Croix. En fait c'est un calcul, on pense que vous avez fait l'exercice à l'envers. C'est en fait un calcul qui prévoit ce qui restera de non consommé après ces deux projets. En un mot, c'est la consommation des dix dernières années moins Sainte-Thérèse moins Sainte-Croix, égale à peu près à 1,5 ha, ce qui vaut 13 %. Je me trompe ou pas ? »

(Départ de M. VIDOUZE)

M. GOUAILLARDET :

Oui, de toute façon c'est en dessous de 13, on sera en dessous de 13 % de ce qui a été consommé la décennie 2005... heu... la décennie précédente voilà, avant 2015 voilà.

Mme LARRASA :

« En dessous de 13 % ? »

M. GOUAILLARDET :

En dessous de 13 % oui. Complètement. Il y a des chiffres qui ont été donnés, on l'a dit que c'était des chiffres qui n'étaient pas bons. Concernant la consommation de l'espace sur Sainte-Thérèse et notamment Sainte-Croix, auquel même on rajoutait la Croix-Rouge, alors que la Croix-Rouge ne fait pas partie de consommation d'espace puisqu'on est déjà en site urbain. On ne consomme pas d'espace agricole, on ne consomme pas d'espace naturel. Ce que l'on dit à travers les chiffres qui ont été donnés dans les OAP qui ont été travaillées en concertation lors de la réunion qui s'est tenue à l'agglomération... au pôle Sud Pays Basque, à l'agglomération Pays Basque, ces chiffres-là c'est le périmètre majeur du secteur qui sera concerné. Cela ne signifie pas qu'on va consommer tout l'espace. On ne va pas mettre de la construction sur l'ensemble de l'espace. Parce que la constructibilité... d'ailleurs c'est affirmé largement dans le document, elle devra bien sûr tenir compte de tout ce qui fait que la ZPPAUP s'applique sur ce secteur-là, qu'il y a des secteurs aussi puisqu'on a fait des études, des compléments d'études environnementales où il y a des enjeux de biodiversité enjeux majeurs, on est aussi dans la requalification de ce qu'on appelle une trame bleue, c'est-à-dire un fond de talweg qui va être réhabilité. Alors vous voyez bien que tout cela va réduire la consommation à l'intérieur du périmètre tel qu'il a été défini au départ. Donc de dire qu'on va consommer plus que ce qu'on a prévu, c'est une erreur fondamentale, et mauvaise lecture des documents.

M. ALDANA DOUAT :

« Pour compléter ce qu'a dit Leire, on n'a jamais dit que vous aviez l'intention de dépasser les 13 %, c'est le mode de calcul de ces 13 %. Pourquoi 13 ? Et en étudiant un peu les chiffres, et ce n'est pas les chiffres qui ont été présentés dans le diagnostic, c'est des chiffres que vous avez-vous-mêmes publiés, donc ce n'est pas inventé, c'est vrai qu'on s'approche beaucoup de ce calcul-là, de ces 13 % par rapport au 11,6 % d'hectares consommés dans la décennie 2005-2014, vous faites le calcul, on arrive à 1,5. Donc voilà c'est mathématique. On pense que vous avez pris... vous avez fait l'exercice à l'envers, c'est au lieu de se donner des objectifs ambitieux, étudier la capacité de notre territoire, l'urbanisation existante, à venir, c'est-à-dire de se mettre des objectifs réalisables, je reste... je ne dis pas qu'on diminue à 80 %, mais vraiment des objectifs ambitieux, et faire après tous ces projets par rapport à cet objectif-là. Et là je pense qu'on le fait à l'envers. L'exercice est fait à l'envers. J'espère avoir été clair. »

M. GOUAILLARDET :

On n'a pas travaillé la tête en bas. Non, Non, on n'a pas travaillé la tête en bas. Le travail qui a été porté c'est, puisque vous savez que notre PADD on est parti sur l'intention n° 1, la réalisation de logements locatifs sociaux. Et il est bien entendu que la réalisation de logements locatifs sociaux ne peut se faire que sur l'extension de la commune. Donc l'extension de la commune c'est bien au sud de l'autoroute. Cette extension-là on a regardé par rapport à la constructibilité de ce qui était... jusqu'où on pouvait aller pour pouvoir réaliser ces logements pour atteindre l'objectif. Donc le trait d'extension de la commune, au sud de l'autoroute, il vient d'un calcul en amont du besoin de logements locatifs sociaux. Il ne vient pas d'un projet porté par l'un ou l'autre et qu'on aurait adapté à notre document.

Numéro 5
Donc orientation n° 5.

PRESERVER ET VALORISER L'EAU, RICHESSE NATURELLE ET ELEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE COMMUNAL

Voilà pour ce PADD, dernière discussion sur l'orientation n° 5. M. ALDANA?

M. ALDANA DOUAT:

« Il commence à être tard, donc je vais prendre seulement deux points, et je vais m'arrêter là. Donc une précision, je pense qu'on va être d'accord sur ça. C'est sur l'évolution de la capacité d'accueil du port de Socoa. C'est juste une précision, on parle bien de l'emprise actuelle ? »

M. GOUAILLARDET :

L'emprise actuelle ce sont les quais, que vous connaissez...

M. ALDANA DOUAT :

« Oui, je le connais un peu oui. »

M. GOUAILLARDET :

Voilà. Il n'y a pas d'extension au-delà de...

M. ALDANA DOUAT :

« Très bien. Non mais comme ce n'est pas précisé... »

M. GOUAILLARDET :

... du quai des pêcheurs prévue.

M. ALDANA DOUAT :

« C'était juste... Mais bon je n'avais pas de doute sur ça, mais bon. Et dernier point c'est, on revient sur l'importance de l'activité portuaire et pêche sur notre commune. Et là aussi, on le voit, il arrive en dernier point. Et l'ordre des choses n'est pas anodin dans le... dans les présentations. Sur la partie activité eau, c'est-à-dire l'activité portuaire, on a les trois premiers points on parle de port de plaisance, et c'est le dernier qui sous-entend, qui prend en compte, qui sous-entendrait la prise en compte du port de pêche de Ciboure. Donc c'est marqué, mais en dernier, et ce n'est pas anodin. Voilà. Je reste là. »

M. GOUAILLARDET :

Ce n'est pas anodin, mais là où la commune peut agir directement sur l'économie c'est bien sur les autres secteurs. Puisqu'on vous l'a précisé tout à l'heure, le port de pêche c'est une gestion du Département. Et avec la CCI, heu, voilà... c'est plus difficile de... on ne va pas donner des orientations et des stratégies du développement du port de pêche. Par contre ce que l'on dit c'est que l'on va bien soutenir cette activité-là.

M. ALDANA DOUAT :

« Mais on sait très bien que l'activité économique n'est pas de la compétence des communes, c'est l'interco et le département qui l'ont en partie, et la région, mais là on est en train de débattre sur un PADD qui va servir à faire un Plan Local d'Urbanisme, et l'économie c'est du concret, le port c'est du concret, c'est de l'espace, c'est l'urbanisme, donc il faut l'intégrer quelque part. On est d'accord que la compétence ne dépende pas de la commune, mais si les infrastructures ou l'urbanisation future de notre commune de Ciboure ne prend pas en compte les besoins que peut avoir cette activité portuaire économique, qui ne dépend pas de Ciboure, de la commune de Ciboure, mais qui dépend quand même de la géographie, de la situation de l'urbanisation. »

M. GOUAILLARDET :

On n'a pas dit le contraire.

M. ALDANA DOUAT :

« Non. »

M. GOUAILLARDET :

Dans tout ce qui est écrit ô combien au contraire on soutient l'activité économique liée à la pêche et on soutient la présence du port sur Ciboure. Il n'a pas été dit que demain le port on y voyait autre chose qu'une activité de pêche. Nulle part.

M. ALDANA DOUAT :

« On ne l'a pas sous-entendu non plus. »

Mme DUBARBIER-DUBARBIER :

Je pense, Eneko, que tu n'es pas sans connaître le projet sur la criée du port de Ciboure. Et les réunions sont fréquentes entre le département, les acteurs du port, la ville et la ville de Saint-Jean-de-Luz, et donc c'est en commun qu'on arrivera à faire progresser cette filière.

M. DUHALDEBORDE :

« Ça ne vous empêche pas de le mettre en 1. C'est incohérent tout ça. L'affichage. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Oui.

M. GOUAILLARDET :

Le document tel que...

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Si c'est le seul problème...

M. GOUAILLARDET :

On ne va pas aujourd'hui, M. DUHALDEBORDE, ne pas faire remonter cela en 1 pour une simple raison, c'est que je veux que ce document-là, tel qu'il a été débattu ce soir, c'est le même document qui a été débattu en réunion publique, ce document sera à l'identique débattu au conseil communautaire je pense qui est prévu début novembre.

Monsieur le Maire :

A moins qu'il manque une virgule.

M. LALANNE :

Jean-Jacques je peux dire une(inaudible)... finir sur une note humoristique...

Monsieur le Maire :

Bien sûr.

M. LALANNE :

Les trois premiers points c'est le lever de rideau, la partie principale c'est le quatrième.

M. GOUAILLARDET :

Oh là. Bien. Merci Guy. Merci.

Il faut finir quand même la lecture. Il n'y a plus d'autres questions ?

Vu l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ciboure du 20 mai 2015 prescrivant la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ciboure en date du 7 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L 153- 9 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune de Ciboure,

Vu la délibération du conseil Municipal de la commune de Ciboure du 30 mai 2017 prenant acte du débat du PADD du PLU de la commune de Ciboure,

Vu la délibération du 21 juillet 2017 de la communauté d'Agglomération Pays Basque prenant acte de la présentation des orientations générales du PADD, puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations général du PADD du PLU de la commune de Ciboure,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 23 septembre 2017 fixant les termes de la charte de gouvernance politique accompagnant le transfert de la compétence « documents d'urbanisme »,

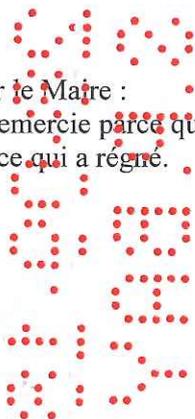
Suite à cet exposé, le conseil municipal :

- **DONNE** acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Ciboure en application de l'article 153-12 du Code de l'Urbanisme,
- **DIT** que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes,
- **DIT** que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

DONT ACTE

Monsieur le Maire :

Je vous remercie parce que nous avons eu un débat, je pense, d'une haute tenue, et je vous remercie de l'ambiance qui a régné.



Le Maire,
Guy POULOU

